

L'expulsion de 523 personnes d'origine étrangère préoccupe le Forum des étrangers et étrangères de Lausanne - FEEL

La rentrée scolaire 2004-2005 est une rentrée pas comme les autres, car les portes des salles des classes sont fermées aux enfants et jeunes écoliers d'origine étrangère, dont les parents sont frappés par les dernières mesures d'expulsion décidées par le Conseil d'Etat Vaudois et l'Office fédérale des réfugiés.

Outre les questions que ces enfants peuvent se poser sur la nature de cette injustice notoire, on peut alors imaginer la douleur, l'angoisse et la perplexité immense dans lesquelles 523 personnes ayant vécu 4, 7 ou 10 ans en Suisse sont plongées en ce moment précis.

Hélas ! L'accord passé entre notre Canton et Berne, le printemps dernier, au sujet de l'examen de 1280 dossiers de demandes d'asile, est sans contexte à la base de cette décision que le Forum des Etrangers et étrangères de la Ville de Lausanne, juge d'inhumaine, tant elle ignore l'ampleur des dégâts qu'elle est en train de causer sur le plan social et, surtout, sur l'espoir déçu de ces Messieurs et Dames qui ont fuit leurs pays d'origine pour des raisons d'insécurité et ont choisit la terre helvétique comme havre de paix et de tranquillité.

Comment peut-on ignorer et faire abstraction sur des régimes dictatoriaux et moyenâgeux qui en Afrique, en Amérique latine, dans les Balkans et dans une partie de Moyen Orient, oppriment littéralement et impunément leurs ressortissants qui par voie de fait viennent frapper aux portes des pays dits de droit ?

La Convention européenne des Droits de l'homme de 1950 et celle relative au statut des réfugiés de 1951 furent créées en réponse aux horreurs commises pendant la dernière guerre mondiale.

Nous sommes par conséquent très interloqués par le fait que, la Suisse, qui en 1974 a ratifié la même convention pour sauvegarder les droits de l'homme et les libertés fondamentales, qui lie les autorités étatiques, puisse oublier sa vocation originelle de terre d'asile ?

En effet, parmi ces 523 personnes expulsées, il faut penser :

- à ces jeunes de la deuxième génération qui ont entrepris une formation professionnelle et qui sans doute seront le levain de l'essor économique en Suisse ;
- à leurs parents qui ont quitté les pays d'origine, qualifiés ou non qualifiés, travaillent pour l'autonomie financière et pour la dignité d'être hommes ;
- aux femmes kosovares isolées qui seront condamnés à une vie d'exclusion. Dans un pays sans foi ni loi, elles se verront retirer la garde de leurs enfants, car, dans certaines régions, les traditions ont pris le dessus sur le droit ; tandis que celles dépourvues de ressources, seront contraintes à rejoindre les nombreux réseaux de prostitution ;
- aux enfants nés en Suisse, qui demain feront la fierté de la politique d'intégration par leur participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle dans notre pays ;

Notre Canton a fait ces dernières années des progrès politiques remarquables à l'égard des étrangers ; l'article 142 de la nouvelle constitution, qui reconnaît aux citoyens et citoyennes étrangers le droit d'être électeurs et éligibles au niveau communal en est la preuve. Et les résultats de cette politique auront, dans un futur, même proche, des retombées bénéfiques pour la démocratie.

Avec le même courage politique, le FEEL demande aux autorités cantonales de se détourner de cette décision inhumaine, car elle est à l'opposé des valeurs d'hospitalité et d'intégration pour lesquelles nos élus, dans leur majorité, sont attachés.

A Lausanne, le 24 Août 2004
Paul Kahumbu Ntumba
Président